



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection générale de l'environnement
et du développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai sur Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Aubord (Gard)

N°saisine : 2024-013555

N°MRAe : 2024AO110

Montpellier, le 21 octobre 2024

Par courriel reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 18 juillet 2024, la Commune d'Aubord a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Aubord (Gard) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 18 octobre 2024 (article R 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe.